



Fédération Syndicale Unitaire
Conseil Fédéral Régional - Occitanie
52 rue Babinet
31100 Toulouse

Communiqué de presse – FSU Occitanie

QUAND L'ÉDUCATION NATIONALE DEVIENT UN OUTIL DE PROPAGANDE ÉLECTORALE...

« Le principe de neutralité du service public interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque [...] L'obligation de réserve est particulièrement forte pour les titulaires de hautes fonctions administratives en tant qu'ils sont directement concernés par l'exécution de la politique gouvernementale » (site officiel de la Fonction publique).

Il semble que ce principe ait été oublié dans l'académie de Toulouse par les plus hauts représentants du ministère puisque la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale du Tarn mais aussi la Rectrice elle-même publient sur le réseau social des messages qui relaient très clairement des démarches de propagande pour le parti LREM (copies d'écran jointes et citations des tweet, qui viennent d'être effacés ce jour : <https://twitter.com/SnesTarn/status/1131599154461990912>)

Depuis quand des fonctionnaires hauts représentants de l'État sont-ils devenus des VRP en charge de faire la promotion d'un programme politique, et qui plus est dans une période électorale ?

Le CFR FSU Occitanie considère que cette atteinte au principe de neutralité est une dérive grave pour notre démocratie.

Cette dérive entre en écho avec d'autres pratiques que la FSU du Gard a récemment elle-même dénoncées puisque qu'une députée LREM du département s'est adressée directement aux agents de l'Etat via leurs adresses professionnelles institutionnelles afin de tenter de les convaincre du bien fondé du projet de réforme qu'est la loi Blanquer en débat au parlement. Rappelons que, selon l'article 20 de la constitution de la République, "seul l'État dispose des fonctionnaires" et dès lors les députés n'ont pas à s'adresser directement aux agents de l'État pour se livrer là encore à une forme de propagande politique.

Le CFR FSU Occitanie rappelle solennellement que la Fonction publique a été historiquement conçue, à travers le principe du statut et des garanties qui lui sont associées, comme un outil de protection contre les pressions politiques et réseaux d'influence clientélistes. Il est à déplorer que des hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale donnent l'exemple des dérives qui pourraient se multiplier à l'avenir si, comme cela est proposé par le projet de loi de transformation de la Fonction publique, se développe une contractualisation qui n'offrira jamais les mêmes garanties d'indépendance et de neutralité que le statut.

Le secrétariat général